

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 18 DÉCEMBRE 2023



Publié le **20 DEC. 2023**

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 12 décembre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2023_153

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

OCTROI D'UNE
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE À
L'ASSOCIATION CINÉMA LE
MÉLIÈS

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOU, M. MICHON, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. PROTHERY, M. MANINI, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FAIVRE, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROTIGNON, Mme GEHIN, M. AURELLE

Mme FRIOLL (par proc. à Mme HAMZAOU), Mme LINARES (par proc. à M. CIAPPARA), M. GUERIN (par proc. à Mme MAINAND), M. JUENET (par proc. à M. THEVENOT), Mme CORRENT (par proc. à Mme WEBANCK), Mme BILLA (par proc. à M. COUTURIER), Mme HEMAIN (par proc. à M. GILLARD), Mme VERNAY (par proc. à Mme BLACHERE)

Etai(en)t absent(s) :
M. HABERLE

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **20 DEC. 2023**

Identifiant de l'Acte :

069-216900340-20231218-D2023_153-DE

Rapport de : Frédéric JOUBERT

Le cinéma Le Méliès, association loi 1901, dispose sur la commune d'une salle de cinéma située au cœur du quartier de Vassieux.

Bien connu des Caluirards et des Caluirardes, cet équipement de proximité poursuit et développe ses actions en faveur du jeune public et des aînés, ainsi que des partenariats avec des associations en charge de personnes en situation de handicap, afin de leur proposer des séances adaptées.

Par ailleurs, d'importants travaux ont été réalisés pour la réfection de la scène et de sa loge, permettant à présent de répondre aux besoins des compagnies de théâtre à la recherche notamment d'une salle adaptée à leurs productions de spectacles vivants.

Pour accompagner le cinéma Le Méliès dans ses projets, et valoriser les efforts fournis par l'association et ses bénévoles, il est proposé de lui octroyer une subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

- D'OCTROYER une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'association Cinéma Le Méliès ;
- DE DIRE que les crédits afférents à la dépense seront imputés au compte fonction 317 nature 65748 du budget 2023 ;
- DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer tout acte afférent.



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

20 DEC. 2023

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.